

Adresse du comité révolutionnaire de Cany (Seine-Inférieure) qui invite la Convention à rester ferme à son poste et envoie l'état des dons faits à la patrie, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Cany (Seine-Inférieure) qui invite la Convention à rester ferme à son poste et envoie l'état des dons faits à la patrie, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 374;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28388_t1_0374_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

pressement qu'elle consacrait les principes dans lesquels ils vivaient depuis de longues années. Car Thibault avait en 1226 fait remise de tout ce qui s'appelait droits et privilèges et de cette commune il en avait formé une espèce de République, aussi n'était elle la résidence que de bons citoyens; on n'y connaissait pas de distinction, et la noblesse ennemie - née de l'égalité n'approchait pas de ses murs.

Vous ne pouvez donc pas, Législateurs, douter de notre dévouement à la chose publique et des sacrifices que nous sommes disposés de faire pour la défendre.

Notre commune est très petite et elle a environ 200 hommes sur les frontières; la majeure partie a pris les armes de son propre mouvement, et le surplus n'a eu besoin que d'un appel pour voler sous les drapeaux de la liberté.

Nous sommes tous ouvriers, cultivateurs ou petits propriétaires, nous recevons tous les jours de nos frères d'armes. Notre commune n'a aucun revenu; toutes les charges, même l'entretien du pavé, quoique route nationale, frappent sur nous. Cependant nous avons fait don à la patrie de 11 chemises, 9 paires de bas, 1 giberne, 1 paire de guêtres, 1 pantalon, 1 capote, 1 habit, 1 veste, 1 paire de culottes, des gants, 52 paires de souliers, de 808 livres 16 sols dont 744 livres 16 sols en numéraire, de 5 marcs 1 gros d'argenterie.

Nous avons armé, habillé en partie nos jeunes guerriers enrôlés volontairement le 1^{er} septembre 1792.

Nous avons fait don de 7 cloches pesantes ensemble environ 13,000 l., 666 l. de cuivre, 52 l. de plomb, de 6 989 l. de fer, de galons d'or, d'argent et de 137 marcs d'argenterie provenant des dépouilles de la ci-devant église.

Nous avons renoncé à la liquidation des offices de notre municipalité montant à 2 400 l., et nous venons encore d'envoyer au district de Reims pour nos défenseurs, 200 chemises, 14 draps, 10 serviettes, 1 très fort ballot de charpie, un de même poids de vieux linge, 22 habits uniformes, 4 vestes, 2 culottes, 2 pantalons, 5 paires de souliers, 1 paire de bottes, 1 selle, 8 paires de bas, 5 paires des guêtres, 1 chapeau, 2 casques, 2 gibernes, 30 l. en numéraire, 209 l. 15 sols en assignats, outre 70 l. 10 sols envoyés précédemment par un de nos concitoyens qu'il avait touchés en bons d'étapes comme adjudant dans une levée en masse près Réunion-sur-Oise. Nous avons extrait de nos habitations le salpêtre qui doit porter la mort aux tyrans.

Ce n'est pas dans l'intention de nous prévaloir, Législateurs, que nous faisons ces détails, car depuis 1789 nous aurions pu souvent vous faire parvenir des preuves de notre amour pour la patrie, et c'est la première fois que nous en

parlons, mais nous suivons l'exemple des autres communes, et puisqu'elles se font un mérite de ce qui était un devoir, nous sommes jaloux de le partager.

Restez à votre poste, Législateurs, l'expérience vous a appris à démasquer les traîtres; votre fermeté les fera disparaître. La chute de l'infâme Hébert et de ses complices prouvera à l'Europe que rien ne vous échappe, que la coalition infernale doit peu compter sur son or corrupteur, et que quelle que soit la réputation de ceux qu'elle séduit, le glaive vengeur n'attendra pas pour les frapper qu'ils aient comblé la mesure de leurs crimes.

Que le désir seul d'achever ce que vous avez commencé vous anime. Si vos travaux sont pénibles vous n'en avez que plus de gloire et de droits à la reconnaissance du peuple français; il sera sauvé, mais vous serez ses libérateurs ».

SOURZ (*présid.*), BARBIER (*secrét.*).

c'

[*Le C. révol. de Cany, à la Conv.; 16 germ. II*]
(1).

« Représentans du peuple,

Nous vous remettons l'état des dons faits à la patrie, en chemises, bas et souliers pour ses défenseurs, par les citoyens de notre commune, tant ceux apportés en notre comité que ceux qui y ont été déposés par le trésorier de notre Société populaire. Nous avons versé dans les magasins du district de ce lieu le tout montant à 83 chemises, 36 paires de souliers, 28 paires de bas de laine et un sabre pour couper le cou de Georges Dandin.

Courage, représentants, tenez toujours fermes les rênes du gouvernement, continuez à surveiller les conspirateurs, à déjouer leurs complots et à les livrer à la vengeance de la justice nationale.

Restez à votre poste jusqu'à ce que le règne de la liberté et de l'égalité soit affermi sur des bases inébranlables, et alors, revenant, dans vos foyers, vous entendrez ces refrains chéris, vous les répéterez en chœur avec nous : Vive la Montagne, vive la Convention nationale, et vive à jamais la République française une et indivisible. Respect à la Convention nationale. S. et F. à ses membres ».

SAUNIER (*présid.*), J. B^{te} LEBLÉ, LE PILEUR
fils, GOUPIL, GIFFARD, Pierre NORMAND,
THONVILLE, PASCHAL, LEROUX (*secrét.*).

(1) C 301, pl. 1079, p. 18, 19; B⁴ⁿ, 7 flor et 14 flor.
(1^{or} suppl¹). Seine-Inférieure.